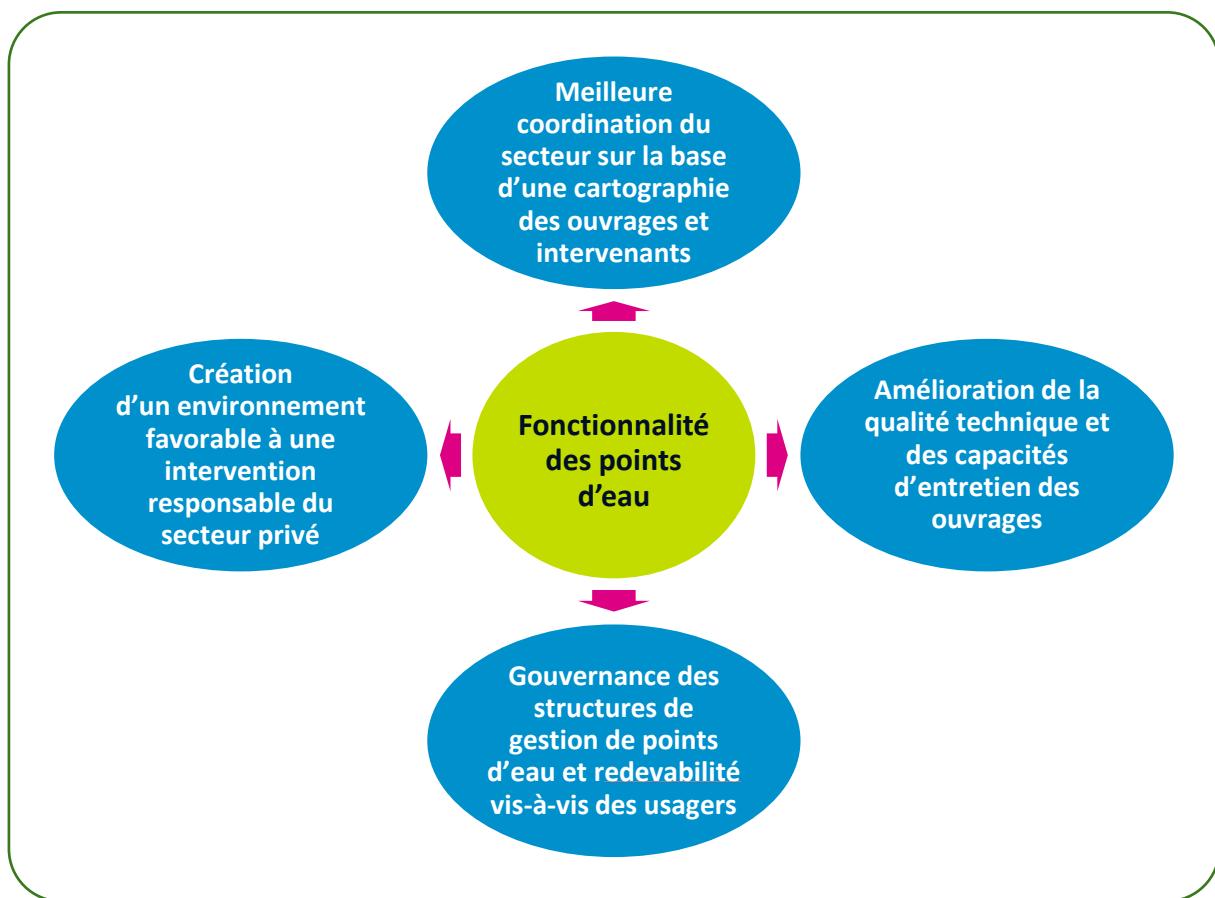


# Gouvernance, gestion et entretien durable des points d'eau

Résultats de l'atelier d'échange et de partage multi-acteurs

*RD Congo, Kinshasa, du 23 au 24 Mai 2013*



**SMART DEVELOPMENT WORKS**



# Table des matières

---

<b>Remerciements du Secrétaire Exécutif ai du C.N.A.E.A.</b>	<b>3</b>
Edmond BUNDUTIDI MBENZA	
<b>Introduction par le Directeur SNV RD Congo</b>	<b>4</b>
Yaouba Kaigama	
<b>Contexte et objectifs de l'atelier</b>	<b>5</b>
SNV RDC, Armand Gnahré	
<b>Expériences de la SNV RDC sur GfSOM</b>	<b>6</b>
SNV RDC, Ethjel Tolsma	
<b>Décentralisation en RD Congo</b>	<b>8</b>
AVOCATS VERTS, Didier MOPITI	
<b>Expériences de la SNV Ouganda sur GfSOM</b>	<b>10</b>
SNV Ouganda, Chemisto Sayta Ali	
<b>Promotion et implication du secteur privé en RDC</b>	<b>13</b>
WSP - Banque Mondiale, Deo Mulikuza MIRINDI	
<b>Gestion communautaire des systèmes d'AEP par les ASUREP</b>	<b>15</b>
ADIR, John KABEYA	
<b>AEP à travers des bornes fontaines prépayées</b>	<b>17</b>
SOFOCO, Jean Pierre Muongo	
<b>Gestion et entretien des points d'eau en milieu rural</b>	<b>19</b>
GETRACO, Arsène DEGAULLE KASINGA	
<b>Approfondissements sur des thématiques GfSOM</b>	<b>20</b>
Travaux de groupes	
<b>Coordination et bonne gouvernance du secteur Eau</b>	<b>21</b>
Résultats des débats et recommandations	
<b>Gestion et entretien durables des points d'eau</b>	<b>23</b>
Résultats des débats et recommandations	
<b>Promotion et implication du secteur privé</b>	<b>25</b>
Résultats des débats et recommandations	
<b>Mécanismes d'actualisation et de gestion des données</b>	<b>27</b>
Résultats des débats et recommandations	
<b>Recommandations</b>	<b>29</b>
Général du secteur Eau	
<b>Parole de quelques participants</b>	<b>30</b>
Témoignages	
<b>Liste des participants à l'atelier</b>	<b>31</b>

---

# Remerciements du Secrétaire Exécutif ai du C.N.A.E.A.

## Edmond BUNDUTIDI MBENZA

La présente brochure résume les différents produits de l'atelier d'échange et de partage multi-acteurs organisé à Kinshasa du 23 au 24 mai 2013 à l'initiative de la SNV

- Organisation Néerlandaise de Développement sur la thématique « Gouvernance, Gestion et Entretien durable des points d'eau ».

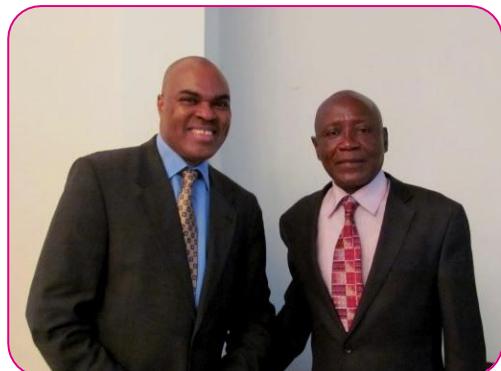
Cet atelier a été d'une importance considérable au regard des expériences diverses que les participants de différentes organisations, institutions gouvernementales, bailleurs des fonds, ONG nationales et internationales et secteur privé ont partagé dans le secteur Eau, Hygiène et Assainissement pour la pérennisation de leurs interventions dans les zones rurales et périurbaines de la RDC. Il a permis également de donner une première tentative de réponse à la problématique de coordination dans le secteur.

Au nom de Son Excellence Monsieur le Ministre du Plan et Suivi de la Mise en Œuvre de la Révolution de la Modernité, Président du Comité National d'Action de l'Eau et de l'Assainissement (C.N.A.E.A) et en ma qualité de Secrétaire Exécutif ai, je remercie chaleureusement tous les Partenaires du secteur qui ont accepté volontiers de participer activement à cet atelier et d'apporter leur contribution à la rédaction de cette brochure.

Je sais aussi cette occasion pour remercier tout particulièrement la SNV - Organisation Néerlandaise de Développement et ses partenaires, Banque Mondiale - WSP, GIZ, KfW, Avocats Verts, ADIR, GETRACO, SOFOCO et SMC pour leur contribution de qualité à l'élaboration de la présente brochure ainsi que pour l'appui qu'ils ne cessent d'apporter au Gouvernement de la République Démocratique du Congo, dans le secteur Eau, Hygiène et Assainissement.



**Edmond BUNDUTIDI MBENZA**  
Secrétaire Exécutif ai du C.N.A.E.A.



**Yaouba Kaigama, Directeur de la SNV RDC  
et Edmond BUNDUTIDI MBENZA,  
Secrétaire Exécutif ai du C.N.A.E.A.**

# Introduction par le Directeur SNV RD Congo

## Yaouba Kaigama

### Chers partenaires du secteur WASH, chers collègues,

C'est un grand plaisir pour moi de présenter cette brochure qui présente une vue générale des discussions qui ont eu lieu pendant l'atelier d'échange et de partage multi-acteurs sur la gouvernance, gestion et entretien durable des points d'eau, organisé à Kinshasa les 23 et 24 Mai 2013.

A l'initiative de la SNV - Organisation Néerlandaise de Développement, l'atelier a été préparé par un comité technique composé d'organisations suivantes: CNAEA, Banque Mondiale - WSP, GIZ, KfW, ADIR, GETRACO, SOCOFO et SMC.

Je voudrais remercier ici tous ces acteurs du secteur WASH pour ce partenariat exemplaire. Je voudrais également saluer la participation fort constructive des représentants des structures étatiques, des bailleurs des fonds, des ONG nationales et internationales et des opérateurs privés du secteur WASH qui par leur mobilisation et leurs contributions actives ont donné de la consistance aux réflexions et aux débats durant les deux jours d'échanges. Je salue enfin la participation active de la SNV Ouganda à cet atelier, représentée par notre collègue Chemisto Satya Ali dont la présentation sur l'expérience de l'Ouganda a suscité un vif intérêt et des échanges très fructueux de la part des participants.

Les présentations et discussions au cours de cet atelier ont été focalisées sur les questions relatives à la gouvernance, la gestion et l'entretien durable des points d'eau. L'importance et la pertinence de ce sujet n'est plus à démontrer. Une étude de la cartographie des points d'eau menée en 2011 par la SNV en partenariat avec le CPAEA dans les provinces de Kinshasa, Bas-Congo et Équateur a montré qu'entre 14 et 68% des points d'eau existants n'étaient pas fonctionnels. La non fonctionnalité des points d'eau constitue à n'en pas douter, une problématique majeure qui soulève à la fois des questions de capacités techniques et financières, de gouvernance et de faiblesse des systèmes de gestion et d'entretien des ouvrages.

Voilà pourquoi, il nous a semblé important d'organiser cette rencontre pour réfléchir ensemble autour de cette problématique importante qui concerne tous les acteurs du secteur. **Quelle gouvernance du secteur de l'eau potable faut-il mettre en place afin d'assurer la fonctionnalité durable des ouvrages en milieu rural et péri urbain en RDC?**

La présente brochure comprend un résumé des différentes communications, une synthèse des discussions, les résultats des travaux de groupes ainsi que les principales recommandations formulées par les participants à l'atelier et qui constituent des contributions intéressantes au regard de la problématique.

Je vous en souhaite bonne lecture.



Yaouba Kaigama  
Directeur SNV RD Congo



Allocation du Directeur de la  
SNV RD Congo, Yaouba Kaigama

# Contexte et objectifs de l'atelier

## SNV RDC, Armand Gnahoré

### Contexte

En République Démocratique du Congo (RDC), seulement 26% de la population a accès à l'eau potable avec des disparités entre milieux urbain (39%) et rural (20%). Ces pourcentages varient selon les sources. Ces faibles taux d'accès sont la résultante d'un certain nombre de tendances lourdes :

- Un cadre et des réformes institutionnelles complexes toujours en construction ;
- Un sous-investissement dans le secteur pendant plusieurs années ;
- Une croissance rapide de la population ;
- La destruction ou l'abandon de plusieurs infrastructures du fait des conflits répétitifs ;
- L'inadéquation de la structure actuelle de la REGIDESO et du SNHR pour remplir efficacement leurs missions ;
- Une multiplicité d'interventions sans véritable coordination et contrôle qualité...

En réponse à cette situation peu reluisante, le Gouvernement Congolais avec l'appui des partenaires au développement a entrepris une réforme institutionnelle du secteur de l'eau et met en œuvre différents programmes de réalisation/réhabilitation des infrastructures. Le Gouvernement met également l'accent sur la coordination des interventions dans le secteur de l'eau, le renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une meilleure gestion et entretien des ouvrages hydrauliques.

En dépit des efforts réalisés, la non-fonctionnalité des points d'eau existants continue de constituer une problématique majeure qui soulève à la fois des questions de capacités techniques et financières, de gouvernance, de faiblesse des systèmes de gestion et d'entretien des ouvrages.

La SNV place les questions de **fonctionnalité des points d'eau** en milieu rural et péri-urbain au cœur de ses stratégies d'intervention dans le WASH. Elles soulèvent des défis liés à une meilleure coordination du secteur sur la base d'une cartographie des ouvrages et intervenants ; l'amélioration de la qualité technique et des capacités d'entretien des ouvrages ; la gouvernance des structures de gestion de points d'eau et la redevabilité vis-à-vis des usagers, ainsi que la création d'un environnement favorable à une intervention responsable du secteur privé.



Participants de l'atelier d'échange et de partage multi-acteurs

### Justification

Les **questions de gouvernance, de gestion et d'entretien des points d'eau** rencontrées par la SNV en RDC le sont aussi dans d'autres pays d'intervention et sont partagées par plusieurs structures intervenant dans le secteur Eau.

Cela justifie l'organisation par la SNV d'un atelier d'échanges multi-acteurs pour partager les expériences de différents partenaires du secteur Eau et réfléchir autour de la :

- Coordination et bonne gouvernance du secteur ;
- Gestion et l'entretien durables des points d'eau ;
- Promotion et l'implication du secteur privé ;
- Cartographie des points d'eau, des mécanismes d'actualisation et de gestion des données.

### Objectif général

- Faciliter une discussion multi-acteurs sur la problématique de "Gouvernance pour une gestion et un entretien durable des points d'eau".

### Objectifs spécifiques

- Partager et discuter les expériences de la SNV en matière de cartographie, de gestion et d'entretien des points d'eau en RD Congo ainsi que dans d'autres pays Africains d'intervention ;
- Partager et discuter les expériences de différentes structures stratégiques (Etat, bailleur de fonds, ONG internationale/agence d'exécution, opérateurs privés) sur des thématiques liées à la gouvernance, à la gestion et l'entretien durable des ouvrages hydrauliques ;
- Dégager une vision partagée sur les questions de gouvernance, de gestion et d'entretien durable des ouvrages hydrauliques.

Armand Gnahoré, [ggnahore@snvworld.org](mailto:ggnahore@snvworld.org)

# Expériences de la SNV RDC sur GfSOM

## SNV RDC, Ethjel Tolsma

### L'Organisation Néerlandaise de Développement

La SNV - Organisation Néerlandaise de Développement est une ONG Internationale basée à La Haye aux Pays Bas et intervenant dans 37 pays majoritairement en voie de développement dont 18 en Afrique. Son slogan « Connecting People's Capacities » reflète un ensemble d'interventions qui concourent au renforcement des organisations locales dans la lutte contre la pauvreté et qui encouragent les populations défavorisées à poursuivre leur propre développement. Pour y parvenir, la SNV promeut une approche de développement « SMART » : des solutions systémiques avec une appropriation locale des interventions et l'inclusion des acteurs locaux. Dans ses services de conseil et interventions, la SNV valorise la confiance et le respect mutuel, la qualité et l'équité ainsi que la diversité et l'inclusion des personnes vulnérables. La SNV intervient dans trois principaux secteurs : l'**Agriculture**, les **Energies Renouvelables** et l'**Eau, Hygiène et Assainissement** (WASH).

Présente en RD Congo depuis 2006, la SNV a son bureau pays à Kinshasa et dispose de 3 bureaux provinciaux : **Kinshasa** (bureau à Kinshasa), **Bas Congo** (bureau à Matadi) et **Equateur** (bureau à Mbandaka).

### Activités WASH en RD Congo

La SNV travaille dans le WASH suivant 4 axes, qui sont couverts par différents projets et interventions :

#### L'hygiène et assainissement pour tous et le WASH dans les écoles

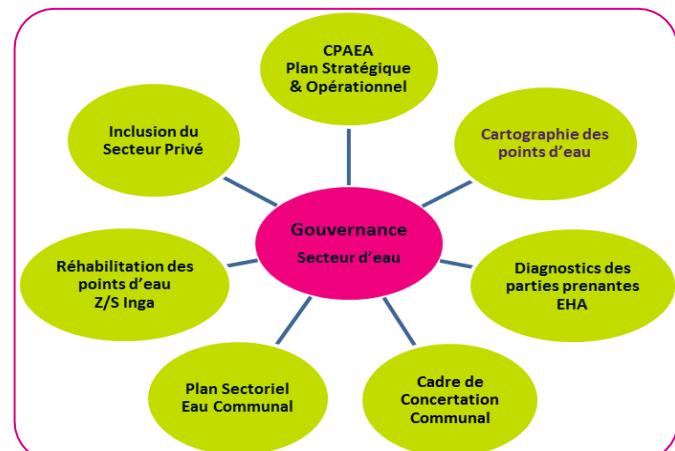
- **2012:** Renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre du programme « Village et Ecole Assainis » dans les provinces du Bas-Congo, Equateur et Kinshasa ;
- **2013:** Développement d'une phase post-certification pour la pérennisation des acquis du programme VEA.

#### Fonctionnalité des services d'approvisionnement en eau en milieu rural

- Protection des sources d'eau à Kinshasa en collaboration avec l'ONG locale EP-ASE ;
- Renforcement institutionnel du CPAEA et du SNHR dans les 3 provinces: Cartographie des points d'eau (10 zones de santé, 2051 points d'eau) et mise en œuvre d'un plan de réhabilitation de 20 points d'eau dans la Zone de Santé d'Inga (Bas-Congo) ;
- **2013/2014:** Projet « Governance for Sustainable Operations and Maintenance ».

### Services d'approvisionnement durable en eau dans les petites villes

- Projet Inkisi Water Supply : Appui à la REGIDESO pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable dans la cité de Kisantu en collaboration avec le bureau d'études Witteveen & Bos.



Axes stratégiques relatives à la gouvernance

### Problématique de la Gouvernance

Les axes stratégiques d'intervention de la SNV pour améliorer les questions de gouvernance sont de plusieurs ordres comme l'indique la figure ci-dessus. Depuis 2009 la SNV a noué à cet effet un partenariat avec les Comités Provinciaux d'Action de l'Eau et l'Assainissement (CPAEA) Kinshasa, Bas-Congo et Equateur et renforce leurs capacités de coordination des actions WASH. La SNV a appuyé l'élaboration d'un **Plan stratégique et opérationnel** du CPAEA Kinshasa. L'opérationnalisation de ce plan s'est traduite par la conduite par les CPAEA de la **Cartographie des points d'eau** afin de leur permettre de disposer de données actualisées sur la fonctionnalité des points d'eau, l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de **Réhabilitation de 20 points d'eau** dans la Zone de Santé d'Inga ainsi que par la réalisation d'un **Diagnostic des parties prenantes du secteur** WASH dans la commune pilote de la N'sele (Province de Kinshasa). La SNV consolidera tout cet accompagnement par l'appui à la mise en place/dynamisation dans des zones pilotes de Kinshasa, Bas-Congo et Equateur d'un **Cadre Communal de Concertation** multi-acteurs ainsi que par le développement de **Plans Sectoriels Eau** avec l'appui des CPAEA du Service National d'Hydraulique Rurale (SNHR).

# Expériences de la SNV RDC sur GfSOM

## SNV RDC, Ethjel Tolsma

### Aperçu de la gestion et entretien des points d'eau

La cartographie des points d'eau conduite en 2011 dans 10 zones de santé a permis d'identifier un total de 2051 points d'eau dans les provinces du Bas Congo (295 points d'eau), Equateur (480 point d'eau) et Kinshasa (1276 point d'eau).

Sur les 1276 points d'eau identifiés à Kinshasa, 58% sont protégés dont :

- 24% non fonctionnels ou partiellement fonctionnels ;
- 33% des forages non fonctionnels ;
- 68% non potables ;
- 10% sans système de gestion ;
- 35% sans mécanisme de paiement de l'eau.



Cartographie des points d'eau réalisée par CPAEA-Kinshasa, avec l'appui de la SNV

### Projet GfSOM

L'appui de la SNV pour améliorer la gouvernance, la gestion et l'entretien des points d'eau se traduira sur la période 2013-2014 par la mise en œuvre du projet « Governance for Sustainable Operations and Maintenance ».

L'objectif global du projet est d'améliorer la gouvernance et l'accès durable à l'eau potable grâce à des systèmes fonctionnels de gestion. De façon spécifique le projet vise à améliorer la coordination du secteur de l'eau dans les zones pilotes des provinces du Bas Congo, Equateur et Kinshasa et à améliorer la fonctionnalité des infrastructures hydrauliques.

La durabilité du projet et des interventions requièrent de:

- Anticiper sur la décentralisation et l'opérationnalisation des politiques sectorielles Eau ;
- Renforcer la coordination provinciale par le CPAEA ;
- Renforcer la concertation multi-acteurs (publics, privés, société civile, usagers) ;
- Promouvoir l'inclusion du secteur privé dans le développement du secteur de l'eau ;
- Renforcer la prise en compte des intérêts des usagers de l'eau.

Ethjel Tolsma, [etolsma@snvworld.org](mailto:etolsma@snvworld.org)

### Synthèse des discussions

- La démarche méthodologique de la cartographie des points d'eau à Kinshasa est fondée sur l'outil Water Point Mapper, développé par Water Aid, et adapté au contexte de Kinshasa. L'outil peut être téléchargé sur: [www.waterpointmapper.org](http://www.waterpointmapper.org) ;
- Des résultats plus détaillés de la cartographie des points d'eau, y compris la typologie des points d'eau identifiés, sont disponibles à la SNV ou au niveau des CPAEA ;
- Plusieurs initiatives de cartographie des points d'eau ont été conduites en RDC avec des approches, outils et des cibles différents. Le principal défi réside dans l'harmonisation des produits de ces différentes initiatives afin d'aboutir à une base de données nationale, outil d'aide à la décision ;
- Le modérateur, Monsieur Balla Moussa Drabo, Consultant - Expert Eau et Assainissement de la SMC, a mis quelques préoccupations, comme les stratégies pour la gestion des point d'eau, dans la salle d'attente, pour être répondu durant les autres présentations et les travaux en groupes.

# Décentralisation en RD Congo

## AVOCATS VERTS, Didier MOPITI

### Les implications de la décentralisation dans la gouvernance du secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable

Le secteur de l'eau longtemps géré au niveau central connaît une transformation à travers le processus de décentralisation lancé depuis 2006. Ce processus consacré par la constitution de 2006 et par les lois sur la décentralisation s'est traduit par plusieurs réformes dont certaines sont encore en cours de réalisation.

#### Droit à l'eau

*Approvisionnement en eau suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun.*

#### Eau potable : droit fondamental

L'Etat congolais s'est engagé à donner à tout congolais de l'eau potable, considérée comme un droit fondamental. Ainsi, tout citoyen a droit à l'eau potable (article 48 de la constitution).

#### Répartition des compétences en AEP

La constitution de 2006 ainsi que la loi sur la décentralisation (Loi du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux de libre administration de la province et la loi du 7 octobre 2008 portant organisation, composition et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leur rapport avec l'Etat et la province) répartissent les compétences de manière suivante :

Pouvoir Central
<ul style="list-style-type: none"><li>Mise en œuvre des programmes de l'hydrologie (compétence concurrente)</li><li>Régime des eaux (compétence concurrente)</li></ul>
Villes
<ul style="list-style-type: none"><li>Aménagement des sources et forage de puits</li></ul>
Communes
<ul style="list-style-type: none"><li>Pas de compétence définie</li></ul>

### Décentralisation

La décentralisation est le transfert des compétences, des moyens et des ressources du niveau central au niveau local. Il s'agit de la responsabilisation des acteurs locaux pour la satisfaction des besoins locaux en approvisionnement en eau potable (Principe de subsidiarité et de suppléance).

A côté de la décentralisation, le système administratif de la RDC comporte les entités déconcentrées qui sont les subdivisions du pouvoir central au niveau local.

### Entités Territoriales Décentralisées et Entités Déconcentrées

Les Entités administratives investies des compétences sont appelées Entités Territoriales décentralisées (ETD). Elles sont au nombre de quatre : Ville, Commune, Secteur et Chefferie. Les entités déconcentrées sont au nombre de quatre : le Territoire, la Quartier, le Groupement et le Village.

### AEP : Service public de l'Etat

L'approvisionnement en eau potable est un service public de l'Etat. En tant que tel, il est gouverné par les principes liés au service public notamment la continuité, l'accessibilité etc... En vertu de ces principes les ETD peuvent recourir :

- Au service d'approvisionnement décentralisé ;
- Au service provincial et local déconcentré (appui conseil) ;
- Aux initiatives des acteurs privés (ONG) ;
- Aux appuis des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
- Au secteur privé.

Pouvoir Provincial
<ul style="list-style-type: none"><li>Mise en œuvre des programmes de l'hydrologie (compétence concurrente)</li><li>Régime des eaux (compétence concurrente)</li><li>Production de l'eau pour le besoin de la province (compétence exclusive)</li></ul>
Secteurs & Chefferies
<ul style="list-style-type: none"><li>Aménagement des sources et forage de puits, protection des eaux, des cours d'eau et rives</li></ul>

# Décentralisation en RD Congo

## AVOCATS VERTS, Didier MOPITI

### Acteurs de l'AEP

L'engagement de l'Etat congolais dans l'AEP appelle l'implication de plusieurs acteurs aussi bien publics que privés.

### Acteurs publics

#### Au niveau central

- Président de la République : promulgation de loi, leadership et impulsions politiques ;
- Parlement : Lois et contrôle de service public ;
- Gouvernement à travers le Ministère en charge de l'eau : politique nationale, principes, normes et standards dans l'AEP.

#### Au niveau provincial et local

- Parlement provincial et conseil urbain, communal, de secteur et de chefferie : édit et décision ;
- Gouverneur : promulgation des édits, leadership et impulsions politiques dans le secteur ;
- Gouvernement provincial à travers le Ministère en charge de l'eau : mise en œuvre de la politique, conception et exécution des programmes dans le secteur de l'eau ;
- Autorités locales : maîtrise d'ouvrage ;
- Administration locale en charge de l'eau : service technique de l'AEP.

### Acteurs privés

#### Au niveau national et international

- Associations (ONG nationales et internationales) : maîtrise d'œuvre ;
- Initiative locale de développement : maîtrise d'ouvrage et bénéficiaire de service ;
- Secteur privé national et international : gestionnaire et maîtrise d'ouvrage.

### Partenaires Techniques et Financiers

- Appui technique et financier à la politique et aux programmes de l'Etat.

### Défis et opportunités

#### Défis liés à la décentralisation de l'AEP

- Finalisation du cadre juridique de la décentralisation de l'AEP : élaboration des principaux textes sur l'AEP : code de l'eau, service public de l'eau ;
- Mise en œuvre de la décentralisation au niveau local : application des textes, capacités des acteurs locaux à la mise en œuvre de la décentralisation, opérationnalisation du nouveau découpage des provinces, élections locales, transfert des ressources et mobilisation des finances locales.

#### Opportunités liées à la décentralisation de l'AEP

- Meilleure couverture de l'AEP : proximité des besoins et des solutions, amélioration de la déserte ;
- Implication de plusieurs acteurs : responsabilisation des autorités locales, combinaison de solutions à petite échelle et celles à grande échelle, amélioration de la gestion (redevabilité, contrôle).

Didier MOPITI, [dimopit@yahoo.fr](mailto:dimopit@yahoo.fr)



Présentation Avocats Verts

### Synthèse des discussions

- Avant la décentralisation les compétences en matière de production et de distribution de l'eau étaient concentrées au niveau central et exercées par l'Etat à travers la REGIDESO et le SNHR ;*
- Avec la décentralisation l'Etat central transférera ces compétences aux niveaux des provinces, villes, secteurs et chefferies afin d'améliorer l'accès des communautés à l'eau potable ;*
- Concernant l'exercice des compétences à chaque niveau, le niveau central a la responsabilité de la définition des politiques nationales et stratégies. A chaque entité territoriale de les opérationnaliser au regard des spécificités locales. La loi sur la gestion des ressources en eau aidera justement à clarifier l'exercice des compétences. Cela est valable pour les questions de tarification ;*
- Les provinces pourront entrer directement en contact avec des bailleurs de fonds pour le financement et le développement de l'offre de service public d'eau potable dans leur ressort territorial.*

# Expériences de la SNV Ouganda sur GfSOM

## SNV Ouganda, Chemisto Sayta Ali

### Ouganda - quelques données contextuelles

Avec une superficie de 91,135 miles carrés (236.040 km<sup>2</sup>), l'Ouganda dispose de 112 districts habités par une population de 34,5 millions de personnes<sup>1</sup>. 64% de la population à l'accès à l'eau potable dans les zones rurales. Le taux de fonctionnalité des points d'eau varie entre 80-83%. 70% de la population rurale dispose d'un accès et utilise des latrines.

### Secteur WASH de la SNV Ouganda

SNV Ouganda focalise ses interventions sur le renforcement des capacités des clients afin d'assurer :

- L'amélioration de la fonctionnalité des points d'eau en milieu rural ;
- L'amélioration de l'accès à l'hygiène et l'assainissement en milieu rural ;
- L'amélioration de l'accès à l'eau, hygiène et assainissement (EHA) dans les écoles ;
- Le renforcement institutionnel des organisations locales de la société civile (OSC) pour influencer les politiques et la pratique.

### Programme d'autonomisation communautaire en milieu rural

- Établissement/renforcement des Associations des Artisans-Réparateurs des Pompes Manuelles (AARPM) dont le rôle en tant que secteur privé est de consolider l'entretien des installations ;
- Renforcement des capacités des Comités d'Usagers de l'Eau (CUE) ;
- Mécanismes innovants de mise à l'échelle afin de mobiliser des fonds pour la gestion et entretien des points d'eau ;
- Mobile for Water (M4W) - téléphones mobiles pour améliorer l'accès à l'eau potable ;
- Recherche-action pour l'apprentissage, le partage et la mise à l'échelle ;
- Renforcement de la coordination et de l'harmonisation au niveau national et régional ;
- Renforcement des capacités des OSC.

### Partenaires et clients SNV

Les clients qui reçoivent des services de la SNV comprennent le Ministère de l'Eau et de l'Environnement, le Ministère de l'Éducation et des Sports, les collectivités locales de district, les OSC et les organisations du secteur privé local

(exemple, Associations districales des artisans réparateurs des pompes manuelles).

Grâce à la stratégie de localisation, la SNV met en œuvre des programmes en collaboration avec des Organisations locales de renforcement des capacités. La SNV met également en œuvre des programmes en partenariat avec d'autres organisations telles que International Water and Sanitation Center (IRC), UNICEF, Water for People et WaterAid Ouganda. Ces partenariats apportent à la fois une expertise technique ainsi que des ressources financières pour la mise en œuvre des programmes.

### Evolution du secteur de l'Eau en Ouganda

Le secteur de l'eau en Ouganda est passé par une série d'étapes dans son évolution. Jusqu'à la fin des années 1980, plusieurs bailleurs mettaient en œuvre des projets de manière indépendante et non coordonnée. Au début des années 1990, les projets fragmentés ont été consolidées dans des programmes spécifiques financés par les bailleurs de fonds dans une dynamique d'harmonisation de l'aide. Depuis 2001, les réformes du secteur conduisent à l'Approche Globale de Planification Sectorielle (SWAP) et à l'exercice par les gouvernements locaux des compétences décentralisées. En 2004, le Cadre de mesure de Performances du secteur avec 11 indicateurs clés de performance a été introduit pour améliorer le suivi du secteur. Depuis 2008, le Programme sectoriel conjoint d'eau et d'assainissement (JWSSPS) est mis en œuvre. Pour l'avenir, Ouganda continue de consolider l'harmonisation et l'alignement de l'aide des bailleurs de fonds conformément à la Déclaration de Paris.

### Plates-formes pour la gestion et la révision des programmes sectoriels

Le secteur de l'eau en Ouganda dispose de plusieurs plates-formes pour gérer et examiner les programmes sectoriels. Les principales sont :

- **Comité des politiques de l'eau** - organe statutaire de conseils stratégiques au Ministère en charge de l'Eau ;
- **Sous-secteur Groupe de travail de l'eau et de l'assainissement** - pour les discussions des questions de politique / éléments clé influant sur la performance du secteur ;
- **Revues annuelles du secteur et Revues techniques conjointe** - forums multi-acteurs au niveau national ;

<sup>1</sup> (2011) Banque Mondiale

# Expériences de la SNV Ouganda sur GfSOM

## SNV Ouganda, Chemisto Sayta Ali

- **Comités de coordination d'Eau et de l'Assainissement du district** - forums multi-acteurs au niveau du district ;
- **Réseau Ougandais des ONG du secteur de l'eau et de l'assainissement** - secrétariat pour différentes organisations non gouvernementales d'EHA pour la coordination de plus de 200 OSC membres.

**Principaux acteurs du secteur** au niveau national, du district et au niveau communautaire.

### Au niveau national

- Ministères : Eau et Environnement ; Santé ; Finances, Planification et Développement économique ; et Education et Sports ;
- Partenaires au développement : Agence Danoise de développement (DANIDA), Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), Ambassade de Norvège, UNICEF, Banque Mondiale... ;
- Réseau Ougandais des ONG du secteur de l'eau et de l'assainissement - cadre faîtière des OSC dans l'EHA.

### Au niveau du district

- Structures déconcentrées des Ministères. Il s'agit notamment de l'Eau, Education, Santé et Développement Communautaire ;
- Organisations Non Gouvernementales ;
- Organisations Communautaires de Base.

### Cadre légal réglementant les interventions

Le secteur dispose de plusieurs lois et politiques qui guident ses opérations :

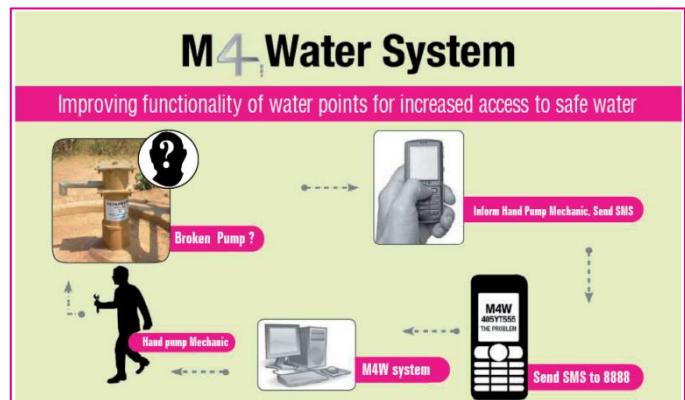
- **La constitution - 1995**
- **Le code de l'Eau - 2000**
- **La Politique Nationale de l'Eau - 1999**
- **Le code de Santé Publique - 1964**

Ces documents juridiques et politiques fournissent des orientations pour la mise en œuvre des interventions EHA en Ouganda. L'accès à l'eau propre et salubre est un droit inscrit dans la Constitution, loi fondamentale du pays. En 1993, l'Ouganda a adopté la politique de décentralisation. La décentralisation de la gouvernance et le transfert des compétences implique des Gouvernements locaux de district une responsabilité à établir leurs propres développement et priorités de dépenses. La Politique nationale de l'Eau formulée en 1999 vise à promouvoir une approche intégrée de gestion durable des ressources en eau au bénéfice du peuple Ougandais.

### Contribution de la SNV Ouganda à la gestion du secteur des points d'eau

- Amélioration du Système de Gestion Communautaire de Base. Cela inclut le soutien au Bureau des eaux du district afin d'établir et renforcer les capacités des comités d'usagers de l'eau.
- Introduction des fonds de gestion et entretien des points d'eau. Cela a impliqué l'introduction de mécanismes innovants de gestion des fonds sous la forme d'épargne et de crédit par les usagers. Etablissement et renforcement des artisans réparateurs des pompes manuelles / des Associations des Artisans Réparateurs des Pompes Manuelles (AARPM) qui en tant qu'acteurs du secteur privé contribuent à l'amélioration de la fonctionnalité.
- Cartographie des points d'eau (WPM) en appui au Ministère de l'Eau et de l'Environnement pour renforcer les capacités des Unités d'Appui Technique (UAT). Ces unités soutiennent les districts dans la réalisation de la cartographie des points d'eau. Tout ceci contribue à améliorer la gouvernance, la transparence / intégrité / la participation et la responsabilisation des acteurs publics et des usagers des services d'eau.

### Communication des pannes par SMS - M4W



### M4W - Amélioration de la fonctionnalité des points d'eau pour un accès accru à l'eau

En 2011, la SNV Ouganda a été pionnière dans l'utilisation de la téléphonie mobile pour tenter de résoudre les problèmes de fonctionnalité des points d'eau. La réduction des délais de réponse aux besoins de la communauté en cas de rupture du service d'eau a été la motivation essentielle. Le rôle émergent des téléphones mobiles pour améliorer la fonctionnalité des points d'eau vise à raccourcir les temps de réponse

# Expériences de la SNV Ouganda sur GfSOM

## SNV Ouganda, Chemisto Sayta Ali

par les prestataires de services au niveau du district en collaboration avec le secteur privé lorsqu'un point d'eau tombe en panne. L'utilisation du M4W a réduit le délai maximum de réparation des pannes à 48 heures contre des délais qui atteignaient parfois jusqu'à 6 mois avant l'introduction de cette technologie. Actuellement, la fonctionnalité des points d'eau améliorés s'élève à entre 80-83% en Ouganda. L'Ouganda s'est doté de 2 Atlas sur l'approvisionnement en Eau respectivement en 2001 en 2010 avec une cartographie réalisée de façon manuelle. Actuellement, la SNV est en discussion avec le ministère afin d'intégrer M4W au WPM pour améliorer l'efficacité de la cartographie ainsi que l'actualisation des données en temps réel.

### Organisation et rôle de la Société Civile dans les secteurs Eau et Assainissement en Ouganda

Le Réseau Ougandais des ONG du secteur de l'eau et de l'assainissement (UWASNET), avec plus de 200 membres, a été créé en 2000 pour renforcer la contribution des OSC à la performance et au développement du secteur. La SNV apporte son soutien au renforcement des capacités du Secrétariat de cet organisme pour le rendre efficace et performant dans l'accomplissement de ses missions : Renforcer la collaboration et le réseautage ; plaidoyer et influence sur des politiques publiques; promotion de partenariats ; renforcement des capacités ; recherche et développement ; apprentissage et gestion des connaissances.

### Principaux défis actuels du secteur et actions pour les surmonter

La SNV Ouganda fait face à plusieurs défis dans le secteur. Il s'agit de :

- La fragmentation des districts. En 30 ans le nombre de districts est passé de 38 à 112 en Ouganda. Cela augmente les coûts administratifs et entraîne une dispersion des capacités des ressources humaines ;

- L'inadéquation des infrastructures existantes aux besoins des administrations locales ;
- Le nombre et la capacité limitée et des ressources humaines à tous les niveaux de l'administration pour l'exercice des compétences et la fourniture des services ;
- Le financement inadéquat du secteur qui se situe à moins de 2% du PIB ;
- Le changement climatique qui affecte continuellement la fonctionnalité des sources d'eau.

Pour surmonter certains de ces défis, la SNV travaille avec 8 Unités d'Appui Technique au Ministère de l'Eau afin de réduire les coûts et toucher tous ces districts. La SNV réalise également des plaidoyers basés sur des preuves et évidences afin d'influencer les décideurs à créer un environnement favorable pour les interventions des différents opérateurs.

### Quels acquis de l'expérience de l'Ouganda peuvent être répliqués en RDC?

L'expérience de l'Ouganda dans le secteur de l'eau offre beaucoup à apprendre. L'Ouganda a mis l'accent sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement en les déclinant à travers des cibles nationales et des objectifs régionaux et locaux. Un accent a par ailleurs été mis sur l'efficacité et l'efficience dans l'utilisation des ressources propres ainsi que celles des bailleurs de fonds afin d'assurer un bon rapport qualité prix. Le suivi concerté des activités du secteur contribue à la prise de décisions stratégiques, à la formulation des politiques et une planification cohérente du développement. Ceci aide à la prise de décisions pertinentes sur les investissements et le développement des services.

Enfin et surtout, l'alignement du pilotage du secteur à travers une Approche Globale de Planification Sectorielle (SWAP) concertée a contribué à renforcer et assurer l'harmonisation des interventions dans le secteur.

Chemisto Sayta Ali, [achemistosatya@snvworld.org](mailto:achemistosatya@snvworld.org)

### Synthèse des discussions

- *Les 2% de PIB accordée par le gouvernement pour le financement du secteur sont complétés par les contributions d'environ 30% des Organisations de la Société Civile. Ces montants semblent insuffisants, mais le taux d'absorption montre que chaque année, une partie des ressources non dépensées retourne au gouvernement central ;*
- *Il est difficile de faire une estimation précise des frais d'entretien d'une pompe manuelle. Ces frais sont de l'ordre de 100\$ par semestre. Les ressources additionnelles générées par les systèmes d'épargne et crédit sont utilisées pour financer des activités génératrices de revenus.*

# Promotion et implication du secteur privé en RDC

## WSP - Banque Mondiale, Deo Mulikuza MIRINDI

La Banque Mondiale, dont l'objectif est de lutter contre l'extrême pauvreté et d'assurer un partage équitable de la prospérité, appuie le secteur de l'approvisionnement en eau en RDC à travers le **Programme Eau et Assainissement** (PEA ou WSP) qui vise l'approvisionnement en eau des couches pauvres de la population, le **Programme Eau en Milieu Urbain** (PEMU), qui a succédé à un Programme d'urgence ayant également comporté un volet Eau potable (PURUS).

### Interventions de la BM dans le secteur de l'AEP

Le PEMU et le PEA (WSP), avec d'autres partenaires techniques et financiers, appuient le Gouvernement de la RDC dans le cadre de la réforme du secteur de l'eau, car la REGIDESO, Société Nationale en charge de la production, de la distribution et de la commercialisation en monopole de l'eau en milieu urbain et péri-urbain connaît d'importants dysfonctionnements et n'arrive pas à répondre aux besoins des populations tant urbaines que péri-urbaines. L'approvisionnement des populations rurales reste depuis des décennies l'apanage des acteurs humanitaires, avec de rares interventions du Service National d'Hydraulique Rurale qui évolue dans un contexte général de manque de ressources et de capacités.

Les interventions du secteur privé visent la maximisation du profit, mais lorsqu'elles sont bien régulées, suivies et contrôlées, elles peuvent contribuer à l'amélioration des services et à la création d'emplois.

### De la gestion publique à la gestion privée

Historiquement, il s'observe que le passage d'une gestion publique à une gestion privée du service d'approvisionnement en eau potable transite souvent par la gestion communautaire, qui supplée aux carences de l'Etat, mais souvent manque de professionnalisme pour assurer un service durable et de qualité, surtout lorsque les membres de la communauté doivent faire face à des opérations techniques et de gestion complexes quand la taille du réseau dépasse un certain seuil.

La promotion et l'implication du secteur privé dans la production, l'exploitation, la maintenance et la gestion par des opérateurs professionnels liés aux autorités par des contrats formels avec obligation de performances,

est parfois une nécessité incontournable. Mais cette implication connaît en général différentes variantes et suppose la réalisation d'un certain nombre de préalables.

### L'implication du privé : quelques préalables

Les préalables généraux les plus communs sont en rapport avec l'intérêt porté au secteur WASH et aux réformes requises au niveau institutionnel et des politiques sectorielles par les décideurs politiques ; la volonté de réaliser une véritable décentralisation et une réforme de l'administration publique au niveau central et local ; de bonnes perspectives de rentabilité économique et financière ; les possibilités de bénéficier de financements (gouvernementaux, locaux et des bailleurs de fonds) ; des règles claires pour rassurer les privés (sur la propriété et la gestion à long terme du patrimoine et sa maintenance ainsi que sur les extensions ; sur la désignation des institutions publiques habilitées à établir et à signer des contrats ; à passer et conclure des marchés ; à assurer le suivi des performances et la régulation, etc.).

Il est aussi nécessaire de développer de bonnes capacités de communication et de coordination horizontales et verticales ; des standards par rapport aux performances des opérateurs, à la maintenance, au recouvrement des recettes, à la gestion financière, à la transparence des opérations, au reporting, à la qualité de l'eau et des services et leur durée ; un bon système de régulation qui assure que (entre autres) :

- Les clauses des contrats sont/seront appliquées et respectées ;
- Les tarifs correspondent aux réglementations en vigueur et permettent de couvrir les coûts des O&M, les provisions d'amortissement, les extensions, les coûts de la régulation ;
- Des mécanismes d'arbitrage et de règlement de conflits sont en place et utilisés ;
- La qualité de l'eau et des services en général correspondent aux normes appliquées dans le pays ;
- Des mesures de prévention et d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux sont en place ;
- Des dispositions devraient aussi être prises pour renforcer les systèmes de collecte, d'analyse et de suivi des données techniques, de gestion et environnementales afin de permettre d'évaluer régulièrement les performances, etc.

# Promotion et implication du secteur privé en RDC

WSP - Banque Mondiale, Deo Mulikuza MIRINDI

## Préalables spécifiques au milieu rural

En plus des préalables généraux, l'implication des privés en milieu rural appelle des mesures d'incitation spécifiques, notamment la mutualisation de la gestion entre milieu urbain et rural, entre plusieurs villages pour faire face aux frais d'O&M ; le renforcement des capacités des acteurs locaux (autorités, artisans, petites et moyennes entreprises) en vue de leur professionnalisation ; la généralisation du système de recouvrement des coûts ; la décentralisation effective et une régulation responsable et adaptée de la gestion de l'eau au niveau local ; et l'appui de l'Etat au secteur de l'eau potable à travers des financements publics, en particulier les opérations en faveur du milieu rural (Equité).

## Où en est-on en RDC ?

### Préparation à l'implication des privés

La réalité en RDC est que les efforts sur la voie de l'implication des opérateurs privés tant en milieu urbain qu'en milieu rural sont encore timides et se heurtent à des problèmes structurels ne favorisant pas l'équilibre financier rapide des entités de production, de distribution et de commercialisation d'eau. Une démarche prudente et progressive est en cours et emprunte plusieurs pistes à la fois, susceptibles d'aboutir à des solutions durables, économiquement, politiquement et socialement gérables. Elles passent par la signature de contrats de performances, d'assistance technique et d'audit des contrats, le règlement des factures des instances officielles, la maîtrise et la rationalisation des effectifs, un comptage adéquat, la promotion du droit à l'eau, et le contrôle citoyen sur les prestataires des services d'approvisionnement en eau potable.

## Conclusions

L'implication du secteur privé dans le secteur de l'eau est une nécessité pour la RDC, aussi bien pour le milieu urbain que pour le milieu rural.

*Cette implication passe par :*

- Une décentralisation de la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau (de pair avec une décentralisation des responsabilités politico-administratives et financières) ;
- Une redéfinition des périmètres, une séparation stricte des responsabilités de gestion, de régulation et de contrôle ;
- Le renforcement des capacités des organes délibérants et des administrations centrales, provinciales et des entités territoriales décentralisées ;
- La professionnalisation de la gestion de l'eau ;
- La mise en place de cadres légaux, institutionnels et réglementaires, des politiques et des stratégies sectorielles adaptés et incitatifs ;
- Une communication efficace sur l'eau et une implication plus forte de l'Etat dans le financement du secteur de l'eau.

Deo Mulikuza MIRINDI, [dmirindi@worldbank.org](mailto:dmirindi@worldbank.org)

## Synthèse des discussions

- *Dans le cadre de l'implication du privé dans le développement du secteur de l'eau, l'actualité n'est plus le code de l'eau puisqu'il y a une proposition de loi sur la gestion des ressources en eau au niveau du parlement. Pour faire avancer les choses, des assises comme celles-ci doivent non seulement associer l'administration gouvernementale, mais aussi d'autres canaux comme les parlementaires (institutions).*

# Gestion communautaire des systèmes d'AEP par les ASUREP

ADIR, John KABEYA

Action pour le Développement des Infrastructures en milieu Rural - ADIR en sigle est une ONG de droit congolais créée en 1999. Elle est actrice dans la mise en œuvre des projets d'AEPA grâce aux partenariats développés avec les agences locales et internationales de coopération au développement. Depuis 2006, ADIR réalise des projets d'AEPA en partenariat avec l'Agence Belge de Coopération au Développement/Coopération Technique Belge, CTB en sigle.

ADIR réalise des mini-réseaux de taille moyenne simple à implanter mais cependant lents à consolider pour une appropriation définitive par les communautés bénéficiaires regroupées en **Associations des Usagers des Réseaux d'Eau Potable** (ASUREP).

Cette approche développée par ADIR en partenariat avec la CTB s'applique déjà aux infrastructures de fourniture d'eau potable mises en place dans le cadre des projets du programme d'AEP financé par l'Union Européenne, le Royaume de Belgique, la Coopération Britannique/DFID, l'Agence Française de Développement/AFD, etc.

A travers ce programme, ADIR est impliquée depuis 2006 dans la mise en œuvre des projets en périphérie de la ville de Kinshasa, dans quelques centres de la province du Bas-Congo et du Kasaï-Oriental.

A ce jour ADIR a réalisé plus de 40 mini-réseaux à Kinshasa, Mbuji-Mayi, Bas-Congo, Luputa et 8 micros-réseau à Kananga au Kasaï-Occidental.

## Les ASUREP

Les ASUREP sont régies par le statut d'Associations Sans But Lucratif (asbl) en vertu de la loi N° 004/2001 du 20 juillet 2001 fixant dispositions générales applicables aux ASBL et aux Etablissements d'Utilité Publique en RDC.

Une ASUREP est composée par les organes suivants :

- **Assemblée Générales des Délégués** ;
- **Conseil d'Administration** ;
- **Unité de Gestion**.

Chaque ASUREP dispose d'un mini-réseau desservant une population variant entre 10 et 40 mille habitants.

Le **mode de recouvrement de coût** de service de l'eau est adapté au mode de vie des bénéficiaires qui vivent au jour le jour d'une économie informelle. L'eau est payée directement à la prise au robinet à partir d'un réseau de distribution en PVC comprenant :

un forage profond équipé d'une pompe immergée électrique à débit variable actionnée par un groupe électrogène ; un local d'exploitation pour l'Unité de Gestion, un réservoir posé sur une tour dans certains cas, un réservoir en béton armé semi-enterré suivant le relief et des bornes fontaines à 4 robinets, un abri-machine pour le groupe électrogène dans chaque cas,... Le coût d'investissement des ouvrages et équipements électromécaniques d'un réseau varie entre 250.000\$ US et 500.000\$ US.

Depuis une dizaine d'années, ADIR travaille à l'efficacité des ASUREP dans la gestion, l'appropriation consciente des infrastructures par les bénéficiaires et à la pérennisation en commun des ouvrages et infrastructures mises en place avec l'appui des bailleurs de fonds. Conçue par l'ADIR, cette préoccupation majeure doit être progressivement transférée à une structure collective faitière déjà mise en place en août 2012, la **Fédération des associations des réseaux d'eau potable** (FEDASU) ; celle-ci aura la mission d'encadrement, de suivi, de solidarité, de mutualisation et d'auto-défense contre des prédateurs éventuels.

Au-delà de la fourniture d'eau (infrastructures), ADIR s'investit beaucoup dans la structuration communautaire pour l'appropriation des réseaux d'eau potable, la formation des usagers et l'accompagnement des structures créées pour leur permettre d'acquérir des automatismes de gestion nécessaires au fonctionnement continu des réseaux en développant chez les gestionnaires l'esprit de redevabilité vis-à-vis des bénéficiaires.

## La gestion communautaire autonome par les ASUREP permet de

- Garantir l'accès à l'eau potable aux populations des zones périphériques et rurales des Pays en Voie de Développement ;
- Pérenniser les petits systèmes d'AEPA périurbains ou ruraux ;
- Rapprocher les gestionnaires des systèmes d'AEPA des consommateurs ;
- Rendre la population bénéficiaire responsable de la sauvegarde de l'investissement réalisé (respect du bien commun) ;
- Promouvoir la prise en mains totale par les communautés de tous les problèmes de développement de leur quartier, village...

# Gestion communautaire des systèmes d'AEP par les ASUREP

ADIR, John KABEYA

## Analyse FFOM de l'approche ASUREP

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>Solutions alternatives pour les populations n'ayant pas accès à l'eau potable à partir des systèmes traditionnels « type RÉGIDESO » ;</li><li>Cohésion sociale des bénéficiaires, leur participation à la prise des décisions et à la gestion autonome des systèmes d'AEP ;</li><li>Prise en charge financière du coût du service de l'eau par les bénéficiaires (CAPEX-OPEX) ;</li><li>Mode de recouvrement des coûts de service adapté au mode de vie des populations ;</li><li>Développement des principes de bonne gouvernance au niveau des communautés locales (redevabilité) ;</li><li>Création d'emplois rémunérés ;</li><li>Canalisation de flux financier.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Conflits d'intérêts entre les membres des ASUREP ;</li><li>Non-respect strict des statuts et règlement intérieur ;</li><li>Faible capacité des ASUREP à fonctionner de manière totalement autonome sans un accompagnement soutenu ;</li><li>Faible maîtrise des principes coopératifs et des mouvements associatifs par certains membres des ASUREP en début du fonctionnement ;</li><li>Faible capacité des organes dirigeants à mettre en place des procédés efficaces d'analyses socio-économiques et des contrôles techniques, comptables et financiers.</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>Possibilité d'accélérer l'accès à l'eau potable à faible coût pour atteindre un plus grand nombre d'habitants des zones périurbaines et rurales ;</li><li>Amélioration de la gouvernance locale au niveau des communautés de base ;</li><li>Facilité d'application de la décentralisation dans le secteur de l'eau ;</li><li>Opportunité pour les bailleurs de fonds d'orienter d'avantage le financement vers les nouveaux systèmes en lieu et place de réhabilitations continues...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Chaque Délégué veut être chef au sein de l'association ;</li><li>Népotisme au sein de certaines ASUREP avec la volonté affichée d'un regroupement ethnique ;</li><li>Mauvaise interprétation des textes (statuts et RI) qui régissent l'association ;</li><li>Non maîtrise de la gestion du bien communautaire par certains acteurs ;</li><li>Tentatives à vouloir s'octroyer des avantages personnels au détriment de l'ASUREP ;</li><li>Volonté affichée d'un groupe de dirigeants à vouloir s'accaparer de la gestion ;</li><li>Conflit de compétence entre les organes de l'association.</li></ul>



Borne fontaine avec 4 robinets

## Recommandations

- Renforcement des capacités de manière permanente durant 3 à 5 ans au moyen d'un accompagnement en gestion afin de consolider l'approche et s'assurer de l'acquisition des automatismes de gestion des systèmes d'AEP par les membres des ASUREP ;
- Capitalisation et échanges d'expériences des succès connus dans d'autres pays en développement.

John KABEYA, [john\\_sunkabeya@yahoo.fr](mailto:john_sunkabeya@yahoo.fr)

## Synthèse des discussions

- Le prix de l'eau prend en compte toutes les charges : 1 m<sup>3</sup> revient à 1 à 2\$ US (1 litre d'eau varie entre 1 à 2 Francs congolais) ;
- Gestions des revenus : Les soldes dégagés dans la gestion sont toujours placés dans un compte bancaire de l'ASUREP et Il faut trois signatures pour décaisser l'argent et pour engager les dépenses, ce qui contribue à renforcer et garantir la transparence de la gestion.

# AEP à travers des bornes fontaines prépayées

## SOFOCO, Jean Pierre Muongo

SOFOCO est une société congolaise à capitaux privés dont l'objet est d'effectuer des forages afin d'installer des puits d'eau et de distribuer l'eau par bornes fontaines à pré paiement électroniques dans des zones périurbaines et des zones rurales. Existant depuis 2007, elle emploie une trentaine de personnes dont des géologues, maîtres foreurs, administratifs et autres ouvriers.

### Forage

Avec une équipe formée et efficace, des équipements de sondage pour la préparation des forages, des équipements adéquats pour effectuer les forages, SOFOCO est devenu le « leader » incontestable des forage et installation des puits d'eau à Kinshasa et dans les provinces proches, Bandundu, Bas-Congo, Equateur.



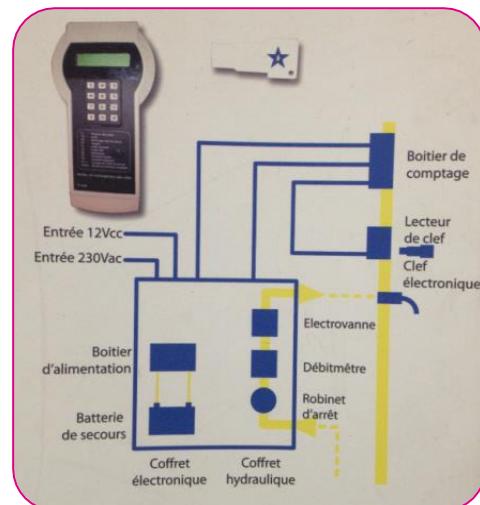
Bornes fontaines prépayées

### Réseaux

Pour contribuer à l'effort du gouvernement, des provinces ainsi que de tous les acteurs dans le secteur de l'eau qui consiste à élargir la desserte en eau potable pour le plus grand nombre des personnes, SOFOCO installe **des puits et des bornes fontaines publiques**.

Ces bornes fontaines ont la caractéristique d'utiliser une **approche technologique moderne**, à savoir le **prépaiement** qui accorde énormément d'avantages parmi lesquels :

- L'absence des transactions aux bornes fontaines, ce qui évite toute fraude ;



TPE : Terminal Paiement Electronique

- Les recettes sont versées à 100% au compte de la société, ce qui permet une bonne planification des interventions techniques de réparation et de maintenance ainsi que la maîtrise des coûts ;
- Le fait d'avoir des crédits sur la clé électronique constitue une épargne pour les ménages à faible revenu.

### Mode de fonctionnement

Ce concept simple et robuste répondant parfaitement aux contraintes d'une utilisation souvent rude et importante par les populations bénéficiaires consiste en une clé en plastique à puce électronique incorporé :

- Clé donnant accès à la livraison d'eau ;
- Clés rechargeable en crédit eau pour une valeur financière au m<sup>3</sup> d'eau.

### Desserte

SOFOCO crée des mini-réseaux pour le compte de tiers ou pour son compte propre avec comme principe d'action :

- Un forage pour une dizaine de bornes fontaines sur une superficie d'un kilomètre carré.
- Une borne fontaine tous les 500 mètres ;
- Une gestion et maintenances assurés complètement par SOFOCO ;
- Les différents acteurs intervenant dans le cycle sont rémunérés en pourcentage de la vente d'eau
- L'outil primordial pour assurer une exploitation correcte d'un réseau d'eau : la « **Borne Fontaine Intégrée** » ;
- La bonne gestion d'un réseau d'eau, et de la vente de celle-ci : un contrôle rigoureux et systématique des transactions liées au commerce de l'eau.

## AEP à travers des bornes fontaines prépayées

SOFOCO, Jean Pierre Muongo



Sondeuse et équipements de forage de SOFOCO

### Appels de SOFOCO

- Les actions combinées des acteurs du secteur de l'eau et particulièrement ceux qui ont participé aux assises de la SNV devraient viser la fourniture et le plus grand accès à l'eau potable aux populations de la République Démocratique du Congo ;
- Si les institutions adéquates et/ou l'Etat financent la production en milieu préurbain et en milieu rural, des sociétés comme SOFOCO peuvent pleinement jouer leur rôle de gestionnaires des réseaux afin de pérenniser la desserte.

### Recommandations de SOFOCO

- Nécessité de travailler sur une planification et une bonne répartition des sites d'intervention ;
- Nécessité de régulation ;
- Appel à l'investissement pour une grande couverture de desserte ;
- Pour Kinshasa et les grandes agglomérations, procéder par couverture systématique commune par commune ;
- Facilités fiscales aux producteurs et distributeurs d'eau jusqu'à la couverture du plus grand nombre des communes.

Jean Pierre Muongo, [jp.muongo@sofoco.com](mailto:jp.muongo@sofoco.com)



Présentation SOFOCO

### Synthèse des discussions

- *Techniquement, l'installation des bornes fontaines intégrées est possible partout ;*
- *SOFOCO apporte de l'innovation dans le secteur, les transactions financières se font de façon anticipée à la consommation et concourent à mieux organiser l'après-vente ;*
- *Pour assurer la qualité des services d'approvisionnement en eau potable, SOFOCO est responsable pour le fonctionnement et de l'entretien, dont les coûts sont déjà inclus dans le prix de vente de l'eau à la charge des usagers.*

# Gestion et entretien des points d'eau en milieu rural

## GETRACO, Arsène DEGAULLE KASINGA

Depuis 2008, la GETRACO représente VERGNET HYDRO en RDC. Notre objectif est d'appuyer les différents partenaires avec lesquels nous travaillons afin d'assurer la pérennisation des points d'eau collectifs.

### Démarche d'intervention

- Formation et recyclage des techniciens GETRACO ;
- Analyse de la Fiche du forage ;
- Installation de la pompe VERGNET ;
- Formation des artisans et des comités villageois ;
- Mise en place d'un service après-vente (magasins) ;
- Responsable de la garantie de la pompe.



Pompe VERGNET HYDRO installée

### Résultats

- Environ 400 pompes installées dans les provinces du Bandundu, Bas-Congo, Equateur, Kasaï Oriental et Occidental et Katanga ;
- 13 magasins ouverts dans des villes situées dans les zones ayant une forte concentration en pompes.

### Recommandations

- Renforcer la sensibilisation des communautés sur le programme VEA ;
- Etablir des critères rigoureux dans la sélection des structures réalisant les ouvrages ;
- Renforcer le contrôle à pied d'œuvre pour améliorer la qualité des ouvrages ;
- Acheminer les pompes à temps sur les sites.

### Analyse FFOM

Arsène DEGAULLE KASINGA, [lagetraco@yahoo.fr](mailto:lagetraco@yahoo.fr)

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>GETRACO, une entreprise congolaise solide et reconnue ;</li><li>VERGNET Hydro, une référence du secteur en Afrique ;</li><li>Expérience et expertise du personnel de GETRACO ;</li><li>Disponibilité des magasins des pièces détachées</li><li>Formation des artisans et comités ;</li><li>Suivi des activités.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Manque de retour d'information du terrain ;</li><li>Mauvaise qualité de plusieurs forages réalisés par certains opérateurs et sur lesquels GETRACO doit installer les pompes ;</li><li>Faible appropriation des ouvrages par les bénéficiaires ;</li><li>Non couverture de certaines zones par le réseau de télécommunication.</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>Implication de GETRACO en travaux de forage ;</li><li>Complémentarité avec les autres acteurs du secteur WASH.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Inaccessibilité des certaines zones par véhicules ;</li><li>Difficulté du paiement du service de l'eau par les populations.</li></ul>

### Synthèse des discussions

- GETRACO a un niveau de responsabilité sur l'installation des pompes à travers une garantie d'une année ;*
- Les pompes ont une durée de vie d'au moins 30 ans lorsqu'elles sont bien entretenues. Le coût estimatif d'entretien moyen annuel d'une pompe est de 60\$ ;*
- Dans les villages où GETRACO intervient, le coût du service de l'eau équivaut à 2,20\$ par mètre cube (50 Fc pour un bidon de 25 litres) et le mode de recouvrement est décidé par les usagers.*

# Approfondissements sur des thématiques GfSOM

## Travaux de groupes

---

### Travaux de groupes

Les participants se sont inscrits dans les 4 groupes thématiques ci-dessous, pour approfondir l'analyse de la situation actuelle et déterminer les forces, faiblesses, menaces et opportunités (FFOM) :

1. Coordination et bonne gouvernance du secteur eau
2. Gestion et entretien durables des points d'eau
3. Promotion et implication du secteur privé
4. Cartographie des points d'eau, mécanismes d'actualisation et de gestion des données

Les discussions ont été facilitées par les acteurs qui ont présenté leurs expériences lors de la première journée de l'atelier.

### Résultats des débats et recommandations

Les pages suivantes montrent des résultats non exhaustifs des débats par des analyses FFOM, ainsi que les recommandations par thématique. Ils ont été présentés et discutés en séance plénière.

# Coordination et bonne gouvernance du secteur Eau

## Résultats des débats et recommandations

### Analyse FFOM thématique 1

#### Coordination et bonne gouvernance du secteur Eau

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>Existence des structures de coordination au niveau national et provincial ;</li><li>Facilité de communication et de solutions au niveau local avec la décentralisation (principe de subsidiarité).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Faiblesse des moyens d'action des CPAEA ;</li><li>Faible accompagnement des collectivités par le CPAEA ;</li><li>Incapacité à offrir des services d'appui faute de capacités techniques ;</li><li>Problème de clarté dans les textes d'attribution entre CNAEA/CPAEA et ETD ;</li><li>Faible mobilisation des compétences techniques sectorielles par le CPAEA au profit des ETD ;</li><li>Défaut d'appropriation par les structures de coordination des résultats des études et ateliers.</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>La réforme en cours du CNAEA devrait permettre de tirer leçons de l'expérience passée pour améliorer le fonctionnement du CNAEA et des CPAEA ;</li><li>Les CPAEA peuvent jouer un rôle d'appui-conseil aux ETD (la décentralisation peut servir de champ d'implémentation de la coordination par le CPAEA).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Incapacité à offrir le service à défaut d'expertise ;</li><li>Faiblesse des moyens d'action du CNAEA / CPAEA qui fait que l'agenda est plus ou moins dicté par les partenaires d'appui (ONG, PTF...).</li></ul>



Travaux de groupe - Thématique 1

# Coordination et bonne gouvernance du secteur Eau

## Résultats des débats et recommandations

### Recommandations thématique 1 Coordination et bonne gouvernance du secteur Eau

Changements nécessaires	Actions prioritaires	Acteurs stratégiques (Responsables et Acteurs impliqués)	Prérequis de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer/systématiser la planification locale avec l'appui des services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des capacités des structures techniques de coordinations</li> <li>Renforcement des capacités des exécutifs communaux</li> <li>Mobilisation et disponibilisation des fonds nécessaires à l'élaboration des plans locaux de développement avec un plan sectoriel Eau au niveau local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat</li> <li>Structures de coordination</li> <li>ONG</li> <li>PTF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Finalisation des réformes en cours (loi sur l'eau, PNE...)</li> <li>Transfert effectif des compétences et des ressources</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Clarifier la propriété du patrimoine hydraulique pour faciliter l'exercice de la maîtrise d'ouvrage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cartographie des points et mise en place d'une base de données harmonisée</li> <li>Prendre les actes portant propriété et gestion des ouvrages hydrauliques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat</li> <li>PTF</li> <li>ETD</li> <li>ONG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définition par l'Etat des TDR et de la démarche unique pour la cartographie</li> <li>Mise en œuvre d'un Système intégré de gestion des ressources en eau</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place et suivre le respect d'un mécanisme de contrôle de l'exercice des compétences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vulgarisation des différentes réformes</li> <li>Renforcement des mécanismes de veille sociale de la gestion transparente et la bonne gouvernance.</li> <li>Systématisation des journées locales de consultation publique pour favoriser la redevabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etat</li> <li>ETD</li> <li>ONG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les capacités des organisations de la société civile pour structurer et faire porter les intérêts et droits des citoyens</li> </ul>

#### Synthèse des discussions

- Les participants retiennent l'idée de continuer ce type d'échange dans un cadre formel à l'image du **Cercle de l'Eau** qui permettrait à l'ensemble des acteurs de réfléchir sur des différentes thématiques sectorielles ;
- Prise en charge tournante de l'organisation de ce type de manifestation. La SNV s'est déjà engagé à partager l'organisation avec la KfW et d'autres partenaires du secteur.

# Gestion et entretien durables des points d'eau

## Résultats des débats et recommandations

### Analyse FFOM thématique 2 Gestion et entretien durables des points d'eau

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>Accessibilité des coûts de services à toutes les bourses grâce à des modes de paiement adaptés;</li><li>Responsabilisation des bénéficiaires et leur implication dans la gestion ;</li><li>Appropriation des investissements et leur pérennisation ;</li><li>Développement de la cohésion sociale des bénéficiaires pour la recherche des solutions aux problèmes de développement local ;</li><li>Mutualisation des efforts pour résoudre les problèmes du secteur ;</li><li>Création d'emplois rémunérés ;</li><li>Transfert des technologies et compétences au niveau des communautés de base ;</li><li>Production et canalisation des revenus dans le milieu.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Qualité douteuse de certains ouvrages ;</li><li>Désintérêt des bénéficiaires après la mise en service des systèmes d'AEP ;</li><li>Faible implication des structures publiques dans la sensibilisation et la structuration communautaire,</li><li>Faible coordination des acteurs impliqués ;</li><li>Faible accompagnement des structures de gestion communautaires ;</li><li>Manque d'endorsement de la part des structures publiques du secteur ;</li><li>Faible répartition des responsabilités ;</li><li>Faible transparence dans la gestion des points/réseau d'eau.</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>Décentralisation (pouvoir central) qui confère certaines compétences aux ETD ;</li><li>Engagement des PTF et bailleurs des fonds ;</li><li>Prédisposition des populations à payer les services de l'eau ;</li><li>Volonté des certains privés à investir dans le secteur ;</li><li>Mise en place des systèmes de gestion / entraide (recouvrement des coûts) pour la maintenance.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Faiblesse des financements pour accompagner et consolider la gestion des systèmes d'AEP ;</li><li>Faible volonté politique pour l'AEP-rural ;</li><li>Redevabilité quasi-existante ;</li><li>Absence des banques et/ou des coopératives d'épargne-crédits fiables en milieu rural ;</li><li>Lenteur et/ou Lourdeur (des ministères impliqués) dans l'octroi des documents officiels aux structures de gestion des systèmes d'AEP ;</li><li>Difficultés d'accessibilité à certaines zones.</li></ul>



Travaux de groupe - Thématique 2

# Gestion et entretien durables des points d'eau

## Résultats des débats et recommandations

### Recommandations thématique 2 Gestion et entretien durables des points d'eau

Changements nécessaires	Actions prioritaires	Acteurs stratégiques (Responsables et Acteurs impliqués)	Prérequis de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"><li>Renforcement des systèmes de contrôle à pieds d'œuvre pour assurer la qualité des ouvrages</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Définition des critères efficaces dans le recrutement des structures de mise en œuvre des ouvrages dans les projets d'AEP</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Gouvernement de la RDC (services techniques compétents- CNAEA),</li><li>Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les Bailleurs de Fonds</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Meilleure définition des cahiers de charges</li><li>Fiabilité des études de faisabilité</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>Meilleure structuration communautaire et renforcement des capacités par un accompagnement de proximité aux structures de gestion des systèmes d'AEP</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Renforcer l'Information, l'Education et la Communication en matière de gestion durable des systèmes d'AEP</li><li>Disponibiliser des outils simplifiés de gestion des AEP</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>PTF</li><li>Zones de Santé (ZS)</li><li>ONGD</li><li>Organisation Communautaire à la base</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Bonne définition des Termes de Référence (méthodologie, processus, profil des intervenants, etc.)</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>Inclusion dans les projets d'un budget propre à l'accompagnement des structures de gestion</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Plaidoyer auprès des bailleurs des fonds et les PTF</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Gouvernement (CNAEA)</li><li>PTF</li><li>Bailleurs des Fonds</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Bonne définition du contenu et motivation de l'accompagnement dans les documents techniques et financiers des projets</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>Implantation des structures de micro finances fiables en milieu rural</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Incitation des investisseurs et structures caritatives</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Gouvernement (CNAEA)</li><li>PTF</li><li>Bailleurs de Fonds</li><li>ONGD et Associations locales</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Engagement des acteurs et mises en place des mesures d'accompagnement</li></ul>

#### Synthèse des discussions

- Généralement, les projets s'arrêtent dès que les ouvrages sont mis en service (2 ou 3 ans). Il est important de prévoir des mécanismes d'accompagnement avant, pendant et après l'intervention pour faciliter la gestion et entretien sur le long terme ;
- La RDC peut tirer profit des expériences et systèmes régionaux existants sur la gestion et entretien des points d'eau pour résoudre les problèmes de fonctionnalité :
  - Établissement et renforcement des **Association des artisans-réparateurs des pompes manuelles** ;
  - Promotion des mécanismes de **mobilisation des fonds sous la forme d'épargne et de crédit** ;
  - Introduction de la **technologie de la téléphonie mobile (M4W)**.

# Promotion et implication du secteur privé

## Résultats des débats et recommandations

### Analyse FFOM thématique 3 Promotion et implication du secteur privé

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>Existence de beaucoup de privés avec de bons systèmes ;</li><li>Bonne volonté dans les initiatives ;</li><li>Disponibilité de la population à payer pour l'eau potable et un service qui fonctionne.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Faible appui financier et matériel aux privés locaux et insuffisance d'un personnel qualifié ;</li><li>Absence des normes ou de système d'information ;</li><li>Absence de coordination corporative ;</li><li>Insuffisance de contrôle sur les travaux exécutés ;</li><li>Existence de monopole de vente des équipements d'AEP ;</li><li>Faible adéquation entre budget et problème à résoudre.</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>Existence de marché de proximité tenu par des locaux ;</li><li>Existence d'un besoin réel de l'eau ;</li><li>Sélection nécessaire dans l'introduction de système innovante.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Tracasseries administratives ;</li><li>Cout élevé de transport, de logistique, de communication, en matière de sécurité ;</li><li>Absence d'institutions bancaires, de micro-crédits et de transfert d'argent ;</li><li>Insuffisance de règlements et des normes (au niveau de gouvernement) ;</li><li>Forte corruption qui décourage la création et le développement des entreprises ;</li><li>Méconnaissance et non-respect des normes pas existantes par les acteurs du secteur privé ;</li><li>Faible coordination dans le secteur ;</li><li>Lenteur et lourdeur administratives ;</li><li>Incidences néfastes de décisions politiques favorables à la gratuité de l'eau.</li></ul>



Travaux de groupe - Thématique 3

#### Synthèse des discussions

- Climat des affaires en RDC difficile : système bancaire peu développé, parafiscalité très lourde, manque des coupures facial intermédiaires (conséquence : dollarisation d'économie congolaise)*
- Développement des ASBL et du secteur informel qui concurrencent les opérateurs privés ;*
- Les anciens monopoles de l'Etat ont retardé l'éclosion du secteur privé ;*
- Faible régulation de secteur qui réduit le développement du secteur privé ;*
- L'amélioration du climat des affaires et de la régulation du secteur devront s'accompagner du renforcement des capacités du secteur privé.*

# Promotion et implication du secteur privé

## Résultats des débats et recommandations

### Recommandations thématique 3 Promotion et implication du secteur privé

Changements nécessaires	Actions prioritaires	Acteurs stratégiques (Responsables et Acteurs impliqués)	Prérequis de mise en œuvre
• Environnement favorable pour le transport, logistique et communication	• Lobbying au niveau national	• Gouvernement national (CNAEA, GIZ)	• Plan de développement et de financement
• Développement des banques locales pour l'amélioration des transactions	• Lobbying au niveau national	• Gouvernement national (CNAEA, GIZ)	• Plan de développement • Financement
• Paiement de l'eau pour le recouvrement des coûts (O&M) - Paiement du service de l'eau	• Mécanismes de développement du mode de recouvrement des coûts • Etablissement de tarifications adaptées	• Gouvernement Provincial	• Etude pour développer des stratégies • Choix technologique (prendre en compte des couts d'exploitation)
• Réglementation du secteur	• Promulgation de Code d'eau • Mesures d'application du code de l'eau et des stratégiques sectorielles	• CNAEA • Etat • Acteur du secteur Eau	• Volonté politique
• Meilleure coordination entre opérateurs privés	• Mise en place une Fédération/Cadre de collaboration entre opérateurs privés	• Opérateurs privés	• Bonne volonté de coordination
• Amélioration du climat des affaires	• Mise en place d'un système fiscal incitatif et transparent • Information régulière des autorités politiques nationales des résultats des travaux de différents ateliers, forums, etc.	• CNAEA • FEC • FENAPEC (Fédération Nationale des Petites Entreprises Congolaises) • SNV	• Inclure dans le mandat des structures responsables
• Corrélation entre la technicité, le niveau de service et les possibilités de payer le service de l'eau	• Etude préalable (technique, socioéconomique) • Campagne de sensibilisation	• Ministères + consultants • Structures étatiques	• Bonne volonté • Identification et expérimentation de technologies facilement appropriables et durables

# Mécanismes d'actualisation et de gestion des données

## Résultats des débats et recommandations

### Analyse FFOM thématique 4

#### Cartographie des points d'eau, mécanismes d'actualisation et de gestion des données

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"><li>Existence d'organisations qui ont déjà une expérience en cartographie ;</li><li>Disponibilité de données sur l'existence des points d'eau à un niveau décentralisé ;</li><li>La cartographie en soi est un outil de plaidoyer.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Faible coordination ;</li><li>Pas d'échange, ni d'accès centralisé ;</li><li>Pas de standards de cartographie ;</li><li>Faible connaissances/techniques/expériences de l'outil par les acteurs ;</li><li>Ressources limitées.</li></ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"><li>Existence de gestion des données de cartographie dans d'autres pays sur laquelle se baser ;</li><li>Intérêt des organisations (ONG, bailleurs, gouvernement) ;</li><li>Alignment des partenaires ;</li><li>Loi sur la gestion des ressources en eau.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Non implication des communautés ;</li><li>Non endossement du gouvernement ;</li><li>Inaccessibilité de certaines zones (route, télécommunication).</li></ul>



Travaux de groupe - Thématique 4

#### Synthèse des discussions

- Coordination et harmonisation des différents systèmes de cartographie/recensement/inventaire au niveau national ;
- Mise en place des mécanismes d'actualisation des données.

# Mécanismes d'actualisation et de gestion des données

## Résultats des débats et recommandations

### Recommandations thématique 4

#### Cartographie des points d'eau, mécanismes d'actualisation et de gestion des données

Changements nécessaires	Actions prioritaires	Acteurs stratégiques (Responsables et Acteurs impliqués)	Prérequis de mise en œuvre
• Harmonisation des standards/outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répertoire des différentes initiatives et résultats de cartographie existants</li> <li>• Définition de standards nationaux des standards et outils</li> <li>• Organisation d'un atelier d'harmonisation et de validation</li> <li>• Plaidoyer auprès des PTF et acteurs stratégiques pour le financement et la réalisation d'une cartographie harmonisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CNAEA</li> <li>• CPAEA</li> <li>• SNHR</li> <li>• PTF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration et validation de TDR avec standards, méthodologie, outils harmonisés</li> <li>• Leadership et volonté politique</li> </ul>
• Centralisation l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'une base de données nationale sur l'accès à l'eau potable</li> <li>• Mise en place d'une coordination des parties prenantes</li> <li>• Mise en place de mécanismes cohérents et désagrégés d'actualisation des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CNAEA</li> <li>• CPAEA</li> <li>• SNHR</li> <li>• PTF</li> <li>• ETD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté politique et engagement des acteurs stratégiques</li> </ul>
• Financement de la collecte, de l'analyse et de la gestion des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place des outils standards de collecte, d'analyse et de gestion des données</li> <li>• Mobilisation et disponibilisation des ressources financières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernement</li> <li>• ETD</li> <li>• PTF</li> <li>• ONG internationales/ Nationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détermination des coûts nécessaires à tout le processus</li> <li>• Mobilisation des PTF et autres acteurs stratégiques</li> </ul>
• Organisation de formations pour les acteurs de collecte et de gestion des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation de formateurs nationaux</li> <li>• Diffusion des formations au niveau provincial et local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CNAEA</li> <li>• CPAEA</li> <li>• SNHR</li> <li>• ONG internationales/ Nationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un guide pédagogique national</li> <li>• Sélection de formateurs</li> </ul>
• Implication des communautés, usagers de l'eau, privés et ETD dans l'actualisation régulière des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et vulgarisation d'outils et mécanismes simplifiés de collecte et d'actualisation de données</li> <li>• Restitution des données désagrégées au niveau local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ETD</li> <li>• ONG</li> </ul>	

# Recommandations

## Général du secteur Eau

### Recommandations d'ordre général en lien avec le secteur Eau

#### 1. Nécessité d'un leadership régalien pour une bonne gouvernance du secteur

##### Actions prioritaires

- Volonté politique
- Exercer les compétences transférées au niveau des ETD

##### Responsables

- CNAEA

#### 2. Possibilité de relecture de la loi sur la décentralisation (compétences des communes)

##### Actions prioritaires

- Amendements des lois de décentralisation pour un transfert des compétences en Eau aux communes
- Plaidoyer auprès du Ministère concerné

##### Responsables

- CNAEA

#### 3. Elaboration et mise en place des documents cadre et lois gouvernant le secteur

##### Actions prioritaires

- Finalisation du document de Politique Nationale du Service Public de l'Eau (PNSPE)

##### Responsables

- CNAEA / GIZ RESE

#### 4. Renforcer les capacités de la société civile pour jouer de veille sociale sur les questions de gouvernance, gestion et entretien des points d'eau

##### Actions prioritaires

- Mettre en place un plan de communication et de renforcement des capacités
  - Plaidoyer pour faire entendre la voix des usagers
- Responsables**
- Différents plateformes des ONG dont ROCSEHA

#### 5. Faciliter le dialogue entre les parties prenantes (Etat, société civile, privés, usagers, PTF)

##### Actions prioritaires

- Promouvoir le développement et le fonctionnement de cadre de concertation dont le Cercle de l'Eau

##### Responsables

- CNAEA
- CPAEA
- PTF

#### 6. Inciter les PTF à réviser leur mode d'intervention, à capitaliser et partages leurs expériences

##### Actions prioritaires

- Promouvoir des interventions à moyen et long terme
- Valoriser, capitaliser et diffuser les leçons apprises et expériences prometteuses
- Calibrer les financements pour des solutions de qualité et une durabilité des résultats

##### Responsables

- CNAEA
- CPAEA
- Groupe inter-bailleurs du secteur Eau



Mot de clôture par le Secrétaire Exécutif de CPAEA-Kinshasa, Michel KALUMVUEZIKO LUNDULA, au nom du CNAEA

## Parole de quelques participants

### Témoignages

#### Témoignages

« Cet atelier est une expérience novatrice qui a permis de discuter et réfléchir sur les questions de durabilité des toutes les interventions réalisés sur terrain »

**Michel KALUMVUEZIKO LUNDULA, CPAEA Kinshasa**

« L'atelier était pertinent, très réfléchi et nous a permis de nous remettre en cause et de mettre en place différentes stratégies pour le maintien durable de tout ce que nous aurons à entreprendre »

**Yolande Bujold, Oxfam Québec**

« Cet atelier a donné l'occasion aux différents acteurs du secteur à comprendre la nécessité à mettre en place des stratégies de gestion et d'entretien des ouvrages pour leur pérennisation »

**John KABEYA, ADIR**

#### Reportage télé par Communication Na Lingala (CNL)

L'atelier d'échange et de partage multi-acteurs sur la « Gouvernance, gestion et entretien durable » des points d'eau, du 23 au 24 Mai 2013 a été capturé par CNL et le reportage a été diffusés sur 10 chaînes de télévision en RD Congo. Vous pouvez le visionner sur You Tube à l'adresse suivante :

[www.youtube.com/watch?v=-E58MsUQWGY](http://www.youtube.com/watch?v=-E58MsUQWGY)

## Liste des participants à l'atelier

Nom du participant	Structure	Type de structure
Edmond BUNDUTIDI MBENZA	CNAEA	Gouvernement
Michel KALUMVUEZIKO LUNDULA	CPAEA Kinshasa	Gouvernement
MFITA MUZO	CPAEA Bas-Congo	Gouvernement
Bernard BOSONGA	CPAEA Equateur	Gouvernement
Ir. MUTEBA KALONDA	SNHR	Gouvernement
Ir. Jeanne SELENG	Ministère de la Santé à la Direction nationale de l'Hygiène (D9)	Gouvernement
José KISESA TANGU	D9/MSP	Gouvernement
Dr. Isabelle LUMBWE	B9 Kinshasa	Gouvernement
J.P. ENGAU	REGIDESO	Gouvernement
MUSANDA MBELO	REGIDESO	Gouvernement
Deo Mulikuza MIRINDI	Banque Mondiale - WSP	Bailleur de Fonds
Jean-Luc MOUZON	KfW	Bailleur de Fonds
Rie TAKESUE	JICA	Bailleur de Fonds
Dr. Raymond MUFWAYA	JICA	Bailleur de Fonds
Céline JACMAIN	UNEP	Bailleur de Fonds
Eunju CHA	KOICA	Bailleur de Fonds
Jean Claude MBO	OXFAM Quebec	ONG
Yolande BUJOLD	OXFAM Quebec	ONG
Sandy NGILAMBI	World Vision	ONG
Dominique SOWA Lukono	ADIR	ONG
John KABEYA	ADIR	ONG
Didier MOPITI	Avocats Verts	ONG
Sebastien LONGUEVILLE	CONCERN	ONG
Wendy PIERRE	ACTED	ONG
Emmanuel AYIGAH	CRS	ONG
Jérôme MIUSOMBWA	CERADE	ONG
Bobo LUKUMU	GETRACO	Secteur privé
Arsene KASINGA	GETRACO	Secteur privé
Maro MWANGU	GETRACO	Secteur privé
Laila NASSER	VERGNET HYDRO	Secteur privé
Jean Pierre MUONGO	SOFOCO	Secteur privé
Bob MANDUNGU	SOUSA PEDRO	Consultant
Balla Moussa DRABO ( <i>Modérateur</i> )	SMC	Consultant
Keipp Waltraud	BOATA	Consultant
Marcel LISIMO	ROCSEHA	Société civile organisée
Jean Piere KIMFUTA	AUBR/L	Société civile organisée
Yaouba KAIGAMA	SNV RD Congo	ONG
Armand GNAHORE	SNV RD Congo	ONG
Ethjel Tolsma	SNV RD Congo	ONG
Claver HAMBADIAHANA	SNV RD Congo	ONG
Aboubacar MAMBOLEO	SNV RD Congo	ONG
Chemisto Ali SATYA	SNV Ouganda	ONG





**Avec nos remerciements au comité technique de l'atelier  
et aux participants des différentes structures du secteur Eau  
pour leurs contributions de qualité**



SNV RD Congo, Av. Col. Mondjiba 1527, Ngaliema, Kinshasa  
+243 999305380, [congo@snvworld.org](mailto:congo@snvworld.org), [www.snvworld.org](http://www.snvworld.org)

